



Le Conseil fédéral suisse recherche

trois nouveaux membres pour la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), chacun au minimum 10 %, Berne

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) a été créée par la Confédération suite à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants des Nations unies (OPCAT).

Vos tâches

- Soutien technique de la commission et du secrétariat
- Examen de la conformité aux droits fondamentaux des mesures de privation de liberté dans le cadre de visites de contrôle régulières dans des établissements de privation de liberté en Suisse
- 10 à 15 interventions d'une durée moyenne de 1 à 2 jours par an (séances comprises)
- Participation aux cinq séances plénières
- Discussion et adoption des rapports de la commission avec des recommandations à l'attention des autorités compétentes dans le but d'améliorer le traitement des personnes privées de liberté et de prévenir la torture et autres formes de traitements inhumains ou dégradants

Votre profil

- Vastes connaissances dans les domaines des droits fondamentaux et des droits de l'homme
- Expertise dans un ou plusieurs des domaines suivants : soins de santé, soins et assistance (en particulier dans les établissements pour personnes âgées, de soins et/ou pour personnes handicapées), migration ou exécution des peines et des mesures.
- De préférence, expérience de direction dans les domaines cités
- Expérience pratique confirmée dans le cadre d'un engagement au sein d'une commission nationale ou internationale ou dans une ONG constitue un avantage
- Très bonnes connaissances de deux langues officielles ainsi que de l'anglais, bonne connaissance de la troisième langue officielle, la connaissance d'autres langues étrangères est un atout (compte tenu de la composition actuelle de la commission les candidatures de la Suisse romande et de la Suisse italienne sont particulièrement souhaitées)
- Pas d'activité actuelle susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts avec les tâches de la CNPT
- Capacité à travailler en équipe, grandes compétences sociales et aptitudes à la négociation

Informations complémentaires

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés jusqu'au **10.12.2024** par mail à info.smv@bj.admin.ch. Les dates suivantes sont prévues pour les entretiens à Berne : 23.01.2025 et 27.01.2025.

Pour tout renseignement concernant la procédure de sélection, veuillez-vous adresser à Madame Beatrice Kalbermatter, Cheffe suppléante Unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice, tél. 058 462 41 83.

Pour tout renseignement sur les activités de la CNPT, veuillez contacter Madame Livia Hadorn, Cheffe du secrétariat de la CNPT, tél. 058 467 65 49.

Classe de salaire : indemnisation par des indemnités journalières (selon OLOGA, RS. 172.010.1)

A propos de la CNPT

La CNPT remplit ses tâches en toute indépendance. Elle se compose de douze membres, nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Elle dispose d'un secrétariat permanent.